

AMIENS, le 7 Septembre 1954

COMMANDEMENT REGIONAL DE LA
GENDARMERIE DE LA 2° R.M.

2° Légion bis de Gendarmerie

54700452
7-9-54

R A P P O R T

du Capitaine _____, Commandant la Section
de Gendarmerie

sur l'apparition d'une "soucoupe volante"

N° 785 /2

Référence : Article 78 et 87 du Décret du 20 Mai 1903.

Le 7 ~~Novembre~~ 1954, vers 7 Heures 30,
deux personnes circulant à bicyclette déclarent avoir vu une sou-
coupe volante entre HARPONVILLE et CONTAY.

LES FAITS :

Monsieur _____, maçon, 27 ans et
son ouvrier Monsieur de _____ se rendaient ce jour 7 Sep-
tembre 1954 de leur domicile à leur lieu de travail :

Vers 7 Heures 30' circulant sur le
C.G. 47 entre HARPONVILLE et CONTAY, ces deux personnes ont eu leur
attention attirée par un engin de forme bizarre. Il s'agissait d'un
gros cylindre de 10 mètres de diamètre et de 3 mètres de hauteur,
la surface supérieure était bombée et une porte était apparente sur
la paroi verticale. Cet appareil qui était posé dans un champ à
200 mètres de la route s'est levé lorsque les deux hommes cités ci-
dessus se sont approchés de lui. Cette montée s'est faite d'abord
sur une quinzaine de mètres en oblique puis ensuite verticalement.
Aucun bruit n'a été perçu mais un tuyau sous l'appareil laissait
échapper de la fumée bleue.

L'engin est resté de 4 à 5 minutes à
la vue des 2 déclarants.

VALEUR DU RENSEIGNEMENT

Le Commandant de Section qui a interrogé
les deux témoins pense qu'il ne s'agit pas de mystificateurs. Ceux-
ci déclarent d'ailleurs sans fausse honte, qu'ils ont eu très peur.

La Gendarmerie s'est rendue sur les lieux
avec le chien policier BOBBI.

.../...

Le point où se trouvait l'engin d'après les témoins est situé à 800 mètres N.O. du C.D. 47, à 1 Km 800 de CONTAY et 4 Kms 800 de VARENNES.

Aucune trace n'existe sur le sol composé en partie d'herbe et en partie de luzerne.

Le chien n'a suivi aucune piste.

Ci-joint croquis approximatif de l'engin d'après les témoins.

Le présent rapport est établi à toutes fins utiles et avec toutes réserves.

Signé illisible.

Destinataires :

Mr le PREFET de la Somme
Mr le Procureur de la République
à AMIENS
Mr le Colonel, Cdt la 2^e Légion
bis de Gendarmerie
Mr le Colonel Cdt la Subdivision
de la Somme
Mr le Chef de Service de Sécurité
de la 2^e Région Militaire à LILLE
Mr le Chef de Service de la
Sécurité Air CAMBRAI.

COPIE DE DEUX DECLARATIONS

Monsieur _____, 27 ans, Maçon,
qui déclare :

"Aujourd'hui 7 Septembre 1954, vers 7 Heures ou 7 Heures 30 je me rendais par la route de mon domicile à La Houssoye où je travaille lorsque entre ARPONVILLE et CONTAY, en plaine, à 150 mètres de la route mon attention a été attirée par la forme bizarre d'un objet inaccoutumé ayant les caractéristiques d'une meule avec la particularité d'un mouvement oscillatoire. Après avoir fait remarquer ce fait à mon ouvrier _____, avec lui je me suis approché de cet objet pour mieux le regarder. J'étais arrivé à une centaine de mètres lorsqu'il s'est levé, d'abord d'une quinzaine de mètres en ascension oblique assez lente, puis ensuite à la verticale beaucoup plus rapidement et disparaître à ma vue dans le ciel.

Je peux décrire l'objet que j'ai vu de la manière suivante :

Il s'agit d'un cylindre de couleur gris wagon de chemin de fer dont la surface supérieure est légèrement bombée. J'ai vu sur le tour une forme de porte et dessous un tuyau par lequel s'échappait de la fumée lors de l'ascension. Les dimensions sont d'après moi les suivantes : diamètre un dizaine de mètres, hauteur 2 mètres 50 à 3 mètres.

Pendant l'ascension de cet objet je n'ai remarqué que l'échappement de fumée à l'exclusion de tout signe lumineux ou sonore, l'appareil ne faisait absolument aucun bruit.

Sur les lieux isolés ne se trouvaient que moi-même et mon ouvrier. Nous ne nous sommes pas rendus sur le point même de contact de cet objet avec le sol"

Lecture faite, persiste et signe.

2° - Monsieur _____, 23 ans, maçon,
qui déclare :

"J'ai quitté ACHEUX à 7 Heures pour gagner la HOUSOYE où je travaille en qualité de maçon. J'étais accompagné de mon patron, Monsieur _____ ; en bicyclette nous empruntions le C.D.47 par HARPONVILLE. Entre cette localité et la commune de CONTAY, sur notre droite, dans un champ dépeillé de récolte et à 150 mètres environ de la route, nous avons aperçu une meule non couverte. Cette dernière présentait l'aspect d'un puisard de chateau d'eau. Nous avons trouvé cette meule très bizarre et nous nous sommes arrêtés pour l'observer. Elle pouvait avoir une dizaine de mètres de diamètre sur trois mètres de haut environ. Il m'a semblé qu'il existait une ouverture plus large que haute à ce que nous prenions pour une meule et qui, en réalité ne l'était pas.

.../...

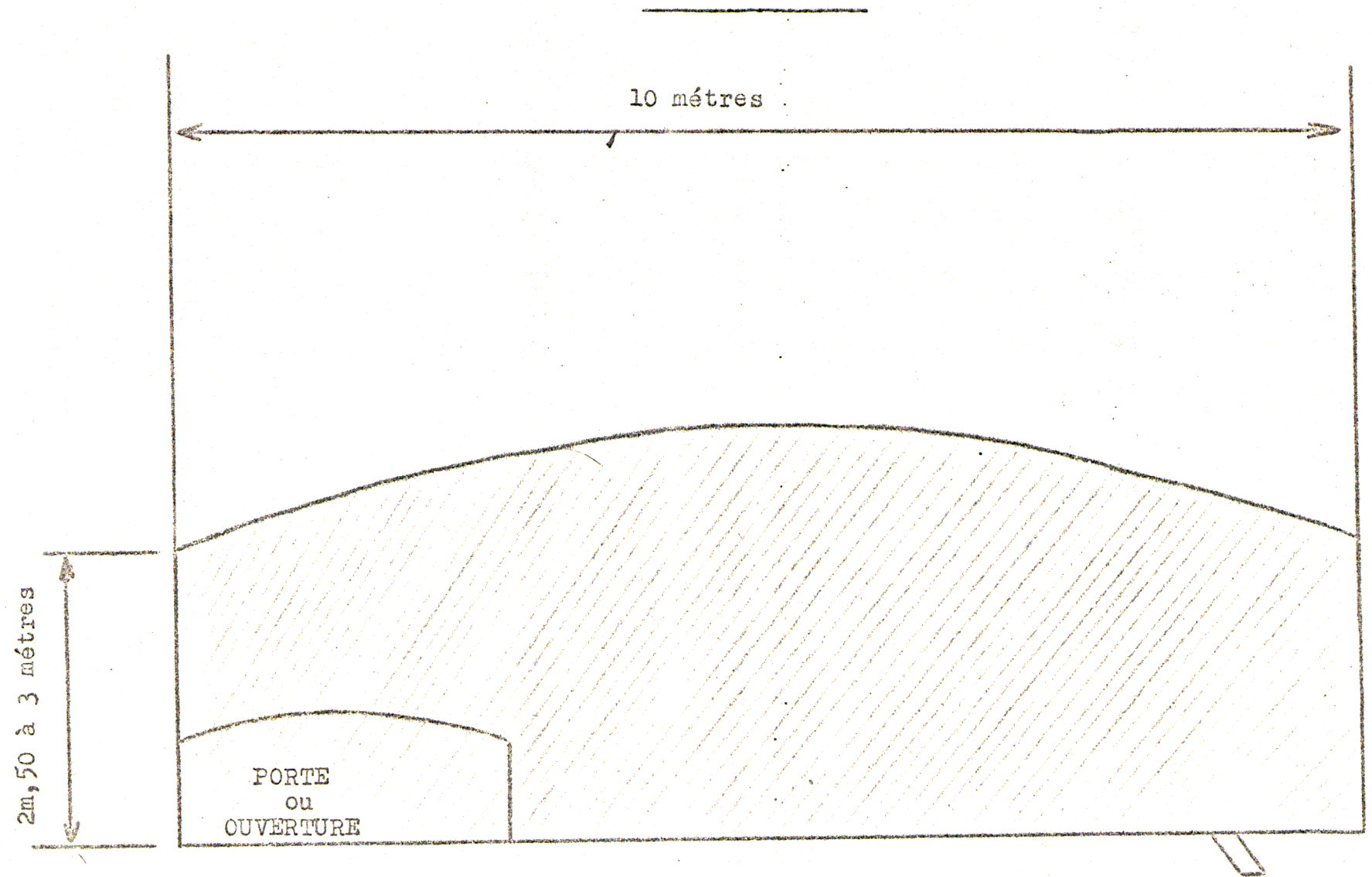
Il s'agissait d'un engin. Ce dernier s'est à s'élever dans les airs lentement et sans aucun bruit. En s'élevant l'engin nous a permis de découvrir comme un tuyau d'échappement duquel s'échappait une fumée gris-bleu et peu dense. L'engin avait une couleur sale, soit noire ou bleu foncé. La fumée était visible jusqu'à ce que l'engin ait atteint une dizaine de mètres. Cet engin prenait de l'altitude en oblique. Après une hauteur de 12 mètres environ, il a monté verticalement et il m'a semblé qu'il prenait de la vitesse. Il a disparu dans les airs environ cinq minutes après sa montée

J'ai avisé de ces faits le garde de la HOUSOYE qui s'est chargé de vous avertir.

Mon patron et moi ne nous sommes pas approchés des lieux tant notre surprise était grande. L'endroit d'où est parti l'engin est sis à proximité d'un bois. Je n'ai vu aucune personne auprès de l'engin"

Lecture faite, persiste et signe.

CROQUIS DE L'ENGIN D'APRES LES DECLARATIONS
DE Mrs



TUYAU D'ECHAPPEMENT

COPIE

COPIE

R A P P O R T

du Chef d'Escadron Commandant la Compagnie
de Gendarmerie de la Somme

sur l'apparition d'une "soucoupe volante".

REFERENCE : Ordres verbaux du Général Commandant Régional de Gendarmerie
(suite à rapport 785/2 du 7.9.1954 -

Les faits ^{ont été} / exposés dans le rap-
port cité en référence.

Ils sont brièvement rappelés
ci-dessous :

Le 7 septembre 1954; vers 7 heures 30, deux cyclistes se rendant à leur travail circulent sur le G.C. 47 entre HARPONVILLE et CONTAY. Ils aperçoivent un engin de forme circulaire (diamètre 10 mètres environ) hauteur 2m,50 à 3m,) à 200 mètres de la route. Cet engin a un mouvement d'oscillation. Aucun bruit n'est entendu. Les 2 hommes s'en approchent jusqu'à 100 mètres. L'engin s'élève alors en 2 temps : dans un premier temps, une assez lente montée oblique jusqu'à une altitude approximative de 15 mètres, puis une montée verticale pour disparaître à la vue.

Les deux personnes ont eu l'engin sous les yeux durant 4 à 5 minutes. Ce n'est donc pas une vision fugitive.

E N Q U E T E

Les deux témoins se rendent aussitôt à la brigade de Gendarmerie de CORBIE (la plus proche de leur lieu de travail LA HOUSOYE) d'où ils sont conduits immédiatement à la Section d'Amiens.

Dès leur arrivée à AMIENS, les deux hommes sont interrogés séparément et simultanément dans deux bureaux. Leurs déclarations sont identiques.

Personnalité des témoins :

1°)- _____, maçon âgé de 27 ans
Excellente moralité et mentalité. A été choisi pour occuper à la mobilisation un emploi auxiliaire dans la Garde Républicaine.

.../...

Très bien connu de la brigade locale.

2°)- _____ 23 ans - ouvrier
très honorablement connu de la
brigade.

Il s'agit donc de deux hommes, ayant une bonne vue, sains d'esprit et sobres. Ils vont perdre le bénéfice d'une journée de travail.

Emploi du temps des témoins :

Pour éviter toute suspicion d'ivresse ou de fatigue, l'emploi du temps des témoins a été vérifié par le Commandant de Compagnie.

Ils se sont couchés la veille vers 21 heures, se sont levés vers 6 heures; Ils ont quitté ACHEUX vers 7 heures, après avoir déjeuné, pour se rendre à leur travail à LA HOUSOYE. Ils ne se sont pas arrêtés en cours de route pour consommer. Ils sont donc dispos et ne sont pas en état d'ébriété.

Transport sur les lieux :

Messieurs _____ et _____ ont été emmenés sur les lieux, avec le Commandant de Compagnie, douze gradés et gendarmes et le chien BOBBI.

Emplacement : 200m. Nord-Ouest du C.D. 47 - à 1km. 500 de CONTAY et 4kms.800 de VARENNES.

sol : couvert en partie de luzerne et d'herbe.

Constatations: aucune trace n'est visible. Le chien ne relève aucune piste.

Visibilité : Le 7 septembre à 7 h.30, il fait jour, le temps est clair et sans brouillard.

Sur demande du Commandant de Compagnie, Mr. _____ précise qu'il ne s'agit pas d'un hélicoptère car il a déjà vu et de près ces appareils.

Renseignements divers :

L'engin n'a pas été vu des habitants de CONTAY-TOUTESCOURT HARPONVILLE - HERRISSANT - VADENCOURT, localités entourant le lieu.

-Consultée, la Station Maître Radar de LUCHEUX distante de 15 kms. à vol d'oiseau n'était pas en action à 7h.30. Elle ne peut fournir aucune indication.

- C O N C L U S I O N -

Messieurs et sont deux hommes sérieux ;: la visibilité est parfaite.

Le Commandant de Compagnie est convaincu que ces personnes ont réellement vu un "engin".

La presse locale alertée par la rumeur publique a envoyé des journalistes sur place. Ceux-ci ont la même conviction que le Commandant de Compagnie. Il n'est pas possible d'affirmer que cet engin soit ce que l'on appelle couramment "Soucoupe Volante".

Une autre affaire de "soucoupe volante" s'est produite dans la région Péronnaise, la Gendarmerie a démontré aisément qu'il s'agissait d'une plaisanterie.
